

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 26 AOÛT 2019, À 20H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h01 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est également présente la directrice générale intérimaire et greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 26 août 2019 ouverte.

**RÉSOLUTION
2019-08-209**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En retirant les points suivants de l'ordre du jour :

4.2, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 5.2, 5.5, 5.6, 5.7 et

En retirant, dans le titre au point 5.8, les projets de règlement suivants :

431-21, 431-22, 431-23 et 431-24.

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 431-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-88 et la grille des spécifications afférentes, agrandir la zone HC-94 et modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone
 - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 431-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'introduire le cadre normatif sur les zones de glissements de terrain
 - 4.3 Avis de motion – Règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et remplaçant les Règlements numéros 406-1 et 406-2
 - 4.4 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 332-21 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Des Cigales à Otterburn Park

- 4.5 Avis de motion – Règlement numéro 332-21 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Des Cigales à Otterburn Park
- 4.6 Avis de motion – Règlement numéro 431-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les zones H-48 et H-50 ainsi que les normes de lotissement de la zone H-48
- 4.7 Avis de motion – Règlement numéro 431-23 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-89 et la grille des spécifications afférentes, agrandir la zone H-40 et modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone
- 4.8 Avis de motion – Règlement numéro 431-24 Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 431
- 4.9 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 457 remplaçant les règlements numéros 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales
- 4.10 Avis de motion – Règlement numéro 457 remplaçant les règlements numéros 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-88 et la grille des spécifications afférentes, agrandir la zone HC-94 et modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone
- 5.2 Adoption du projet de règlement numéro 431-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'introduire le cadre normatif sur les zones de glissements de terrain
- 5.3 Position du conseil municipal : Règlement numéro 431-19 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-88 et la grille des spécifications afférentes, créer la zone HC-118 et prescrire les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone, abroger les aires de séjour ainsi que modifier les normes spécifiques aux rampes de chargement
- 5.4 Adoption du projet de Règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et remplaçant les Règlements numéros 406-1 et 406-2
- 5.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les zones H-48 et H-50 ainsi que les normes de lotissement de la zone H-48
- 5.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-23 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-89 et la grille des spécifications afférentes, agrandir la zone H-40 et modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone
- 5.7 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-24 Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 431
- 5.8 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement numéros 431-20, 431-21, 431-22, 431-23, 423-24 et 456

6. Administration générale

- 6.1 Modifications – Calendrier des séances ordinaires de l'année 2019

- 6.2 Nomination d'une directrice générale intérimaire
- 6.3 Abolition du poste de technicien du Service du loisir et de la culture et création du poste de coordonnateur loisir et culture (col blanc)
- 6.4 Embauche d'une coordonnatrice loisir et culture (col blanc)
- 6.5 Autorisation de participation au séminaire annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec du 12 au 13 septembre 2019 – Directeur du Service des finances et trésorier
- 6.6 Saison estivale 2019 – Embauche d'un préposé saisonnier aux terrains de balle
- 6.7 Prolongation – Embauche d'un étudiant à l'entretien des parcs et espaces verts
- 6.8 Nomination d'un responsable des services électroniques auprès de clicSÉCUR et des organismes et ministères du gouvernement du Québec utilisant ce système

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 9 juillet au 19 août 2019
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2019-08-21
- 7.3 Office municipal d'habitation de Otterburn Park – Approbation des révisions budgétaires de l'exercice 2019

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Cession de terrain à des fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel – 84, rue du Prince-Edward (lot # 3 954 728)

9. Travaux publics

- 9.1 Protocole d'entente relatif à l'octroi à la Ville par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volet 2 – Autorisation de signature
- 9.2 Demande d'aide financière – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Autorisation de signature
- 9.3 Achat d'un véhicule électrique – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme (TP-2019-41-APP)
- 9.4 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) – Années 2019-2023 – Demande de la Ville
- 9.5 Demande d'aide financière – Programme de soutien aux Municipalités du Fonds Vert – Mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source – Autorisation de signature
- 9.6 Achat de deux conteneurs – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine et autres emplacements
- 9.7 Octroi d'un budget supplémentaire – Installation de deux conteneurs – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 9.8 Aménagement des rues Comtois, des Groseilliers et le prolongement de la rue des Œillets - Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme (TP-2019-15A-APP)
- 9.9 Aménagement des rues Comtois, des Groseilliers et le prolongement de la rue des Œillets – Provision et contingences

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Adoption de la mise à jour de la Politique familiale de la Ville d'Otterburn Park et de son Plan d'action
- 10.2 Remerciements de la Ville d'Otterburn Park – Fête du 50^e anniversaire
- 10.3 Appui au projet « Une stratégie emplois jeunesse en milieu municipal »

11. Environnement

- 11.1 Demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Protection des sources d'eau potable

12. Sécurité aux citoyens

- 12.1 Entente entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) – Autorisation de signature

13. Affaires nouvelles

- 14. Deuxième période de questions

- 15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent :

Depuis la séance ordinaire du mois de mai dernier, j'ai assisté à plusieurs événements et/ou conseils d'administration des différentes régies, entre autres :

- Remise d'une trousse de bienvenue à l'hôtel de ville, le 17 juillet 2019;
- Conseil d'administration – Régie des services animaliers de La Vallée-du-Richelieu, le 19 juillet 2019;
- Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la RISIVR, le 8 août 2019;
- Spectacles de Zebulon, SOS Cargo et Emile Bilodeau (50^e anniversaire de la Ville), le 10 août 2019;
- Fin de semaine gourmande, les 16 et 17 août 2019.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance :

- Rencontre d'information avec les citoyens sur le projet d'infrastructures des rues Des Sables et Sharron, le 16 juillet 2019;
- Avec des bénévoles, récupération à Bromont de plus d'une centaine de livres pour la boîte à livres communautaire du parc Helen. Don de livres des Amis de la bibliothèque de Memphrémagog, le 20 juillet 2019;
- Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Otterburn Park, le 25 juillet 2019;
- Rencontre hebdomadaire et nombreuses communications pour l'organisation du spectacle du 50^e pour les mois de juillet et août 2019;
- Participation à l'organisation du Spectacle du 50^e anniversaire de la Ville, le 10 août 2019;

- Participation au Grand Splash de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de sensibiliser la communauté sur la qualité de l'eau de la rivière Richelieu, le 11 août 2019;
- Rencontre à la MRC de La Vallée-du-Richelieu avec l'Association de Hockey Les Jeunes Riverains, le 15 août 2019;
- Rencontre de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée du Richelieu, le 16 août 2019;
- Présence au Méchoui, le 16 août 2019;
- Présence au Souper gastronomique, le 17 août 2019.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2019-08-210**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 15 JUILLET 2019**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'ABROGER LA ZONE P-88 ET LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS AFFÉRENTES, AGRANDIR LA ZONE HC-94 ET MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES NORMES DE LOTISSEMENT ET D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS POUR CETTE ZONE

Monsieur le conseiller François Cardinal, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-88 et la grille des spécifications afférentes, agrandir la zone HC-94 et modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone.

L'objet du présent règlement est d'amender le Règlement de zonage afin :

- D'abroger la zone P-88;
- D'agrandir la zone HC-94 et modifier les usages et les normes afférentes.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du Règlement le 22 août 2019.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 456 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 406-1 ET 406-2

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et remplaçant les Règlements numéros 406-1 et 406-2.

L'objet de ce règlement est de prescrire les règles et les conditions applicables à l'obtention d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation par la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville d'Otterburn Park portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et le paiement de leurs coûts par le requérant.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 22 août 2019.

**RÉSOLUTION
2019-08-211**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE DES CIGALES À OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 332-21 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Des Cigales à Otterburn Park.

L'objet de ce règlement est d'interdire le stationnement des deux côtés d'une partie de la rue Des Cigales, soit du 401 rue Des Cigales jusqu'à la rue Balmoral.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 332-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE DES CIGALES À OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 332 concernant la circulation afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Des Cigales à Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 22 août 2019.

RÈGLEMENTATION

**RÉSOLUTION
2019-08-212**

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'ABROGER LA ZONE P-88 ET LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS AFFÉRENTES, AGRANDIR LA ZONE HC-94 ET MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES NORMES DE LOTISSEMENT ET D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS POUR CETTE ZONE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 26 août 2019 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 22 août 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du premier projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le présent premier projet de règlement sera présenté en consultation publique et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-20, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-08-213**

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL : RÈGLEMENT NUMÉRO 431-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'ABROGER LA ZONE P-88 ET LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS AFFÉRENTES, CRÉER LA ZONE HC-118 ET PRESCRIRE LES USAGES PERMIS ET LES NORMES DE LOTISSEMENT ET D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS POUR CETTE ZONE, ABROGER LES AIRES DE SÉJOUR AINSI QUE MODIFIER LES NORMES SPÉCIFIQUES AUX RAMPES DE CHARGEMENT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 18 février 2019, le premier projet de règlement numéro 431-19 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-88 et la grille des spécifications afférentes, créer la zone HC-118 et prescrire les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone,

abroger les aires de séjour ainsi que modifier les normes spécifiques aux rampes de chargement;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville et affiché sur le babillard de l'hôtel de ville, le 8 mars 2019, informant les personnes habiles à voter des zones concernées et contigües à ce projet, de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des points soulevés et recommandation émise par la directrice du Service de l'urbanisme le 6 août 2019, le conseil municipal veut abandonner ce processus d'adoption règlementaire dans ce présent dossier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal abandonne les procédures d'adoption du Règlement numéro 431-19 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-88 et la grille des spécifications afférentes, créer la zone HC-118 et prescrire les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone, abroger les aires de séjour ainsi que modifier les normes spécifiques aux rampes de chargement.

**RÉSOLUTION
2019-08-214**

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 406-1 ET 406-2

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 26 août 2019 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 22 août 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement sera présenté en consultation publique et n'est pas un règlement susceptible d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 456, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-08-215**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 431-20 ET 456

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications règlementaires constituées des projets de règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Premier projet de Règlement numéro 431-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'abroger la zone P-88 et la grille des spécifications afférentes, agrandir la zone HC-94 et modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments pour cette zone.
- Projet de Règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de la Ville d'Ottburn Park et remplaçant les Règlements numéros 406-1 et 406-2.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement ci-dessus mentionnés soit fixée au 30 septembre 2019, au Centre culturel et

communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park, aux heures suivantes :

- Projet de Règlement numéro 456 : 18h30
- Premier projet de Règlement numéro 431-20 : 19h.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2019-08-216

MODIFICATIONS – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal approuve les modifications au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 afin de déplacer la séance du lundi 21 octobre 2019 au mardi 15 octobre 2019 et que l'heure de la tenue des séances ordinaires des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019 soit fixée à 19h au lieu de 20h;

QUE la greffière donne un avis public de ces modifications, et ce, conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

RÉSOLUTION 2019-08-217

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal datée du 1^{er} août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier:

QUE le conseil municipal nomme Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, à titre de directrice générale intérimaire pour la période du 24 août au 15 septembre 2019;

QUE la Ville verse à Me Waite une prime de 250 \$ en guise de compensation pour la durée de ce remplacement intérimaire.

RÉSOLUTION 2019-08-218

ABOLITION DU POSTE DE TECHNICIEN DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE ET CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR LOISIR ET CULTURE (COL BLANC)

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1^{er} août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville abolisse en date du 5 août 2019, le poste de technicien du Service du loisir et de la culture et crée le poste de coordonnateur loisir et culture.

RÉSOLUTION 2019-08-219

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE LOISIR ET CULTURE (COL BLANC)

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un titulaire pour occuper le poste de coordonnateur loisir et culture;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1^{er} août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville embauche madame Laetitia Ratté au poste de coordonnatrice loisir et culture à compter du 5 août 2019;

QUE les conditions de travail de madame Ratté soient fixées conformément à la recommandation ci-dessus mentionnée et à la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2019-08-220**

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU SÉMINAIRE ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC DU 12 AU 13 SEPTEMBRE 2019 – DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des finances et trésorier souhaite participer au séminaire annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec;

CONSIDÉRANT que ce séminaire permet notamment aux participants de participer à des formations et conférences portant sur les enjeux du milieu municipal touchant les domaines financier et juridique ainsi que les secteurs de la gestion et de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que les frais de ce séminaire sont de 530 \$, plus les taxes applicables (tarif membre);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation datée du 12 août 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, directeur du Service des finances et trésorier à participer audit séminaire à Bécancour et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce congrès soient puisés à même les postes budgétaires 02-130-00-310 et 02-130-00-346 Déplacements – congrès.

**RÉSOLUTION
2019-08-221**

SAISON ESTIVALE 2019 – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ SAISONNIER AUX TERRAINS DE BALLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un préposé temporaire aux terrains de balle pour la saison estivale 2019 suite au départ d'un employé occupant ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville engage monsieur Renaud Carpentier à titre de préposé temporaire aux terrains de balle pour la saison estivale 2019, et ce, à compter du 24 juillet 2019;

QUE cette embauche soit assujettie aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même les postes budgétaires 02-701-56-141 et 02-701-52-141.

**RÉSOLUTION
2019-08-222**

PROLONGATION – EMPAUCHE D’UN ÉTUDIANT À L’ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder au prolongement de l’embauche temporaire de monsieur David Fontaine à titre d’étudiant à l’entretien des parcs et espaces verts jusqu’au 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville prolonge l’embauche temporaire de monsieur David Fontaine à titre d’étudiant à l’entretien des parcs et espaces verts jusqu’au 20 décembre 2019;

QUE cette embauche soit assujettie aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée.

**RÉSOLUTION
2019-08-223**

NOMINATION D’UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES AUPRÈS DE CLICSEQR ET DES ORGANISMES ET MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC UTILISANT CE SYSTÈME

CONSIDÉRANT que la responsable des services électroniques de la Ville d’Otterburn Park était notamment madame Diane Gaudette;

CONSIDÉRANT que madame Diane Gaudette n’est plus à l’emploi de la Ville d’Otterburn Park depuis le 12 avril 2019;

CONSIDÉRANT que depuis le 23 avril 2019, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA occupe le poste de directeur du Service des finances et trésorier de la Ville d’Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de nommer un responsable des services électroniques auprès de clicSEQR et auprès des organismes et ministères du gouvernement du Québec qui utilisent ce système;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, responsable des services électroniques de la Ville d’Otterburn Park en remplacement de madame Diane Gaudette;

QU’il soit autorisé :

- à inscrire la Ville d’Otterburn Park aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l’inscription de la Ville d’Otterburn Park à clicSEQR – Entreprises;
- à gérer l’inscription de la Ville d’Otterburn Park à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d’utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville d’Otterburn Park, ainsi qu’à d’autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l’entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Ville d’Otterburn Park, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville d’Otterburn Park pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d’accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l’aide des services en ligne);

QUE le conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général à faire toute chose et à signer tout document pour donner effet à ce qui précède.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2019-08-224**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 JUILLET AU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 9 juillet au 19 août 2019 tels que ci-après :

Déboursés déjà versés :

Liste des prélèvements	44 061,76 \$
Liste des dépôts directs	53 813,10 \$
Paies	174 955,27 \$
Chèques n ^{os} 18453 à 18508	67 714,53 \$

Déboursés à venir :

Chèques n ^{os} 18509 à 18543	98 168,11 \$
Liste des dépôts directs	489 723,68 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **928 436,45 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2019-08-21

Le trésorier dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2019-08-21. Il y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

**RÉSOLUTION
2019-08-225**

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE OTTERBURN PARK – APPROBATION DES RÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2019

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation soumet à l'approbation du conseil municipal, le budget révisé pour l'exercice 2019 de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 juillet 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville approuve ledit budget révisé.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**RÉSOLUTION
2019-08-226**

CESSION DE TERRAIN À DES FINS DE PARC, DE TERRAIN DE JEUX OU POUR LE MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL – 84, RUE DU PRINCE-EDWARD (LOT # 3 954 728)

CONSIDÉRANT que le but de l'opération cadastrale est de remplacer le lot numéro 3 954 728 afin de créer les lots numéros 6 329 002 et 6 329 003;

CONSIDÉRANT que selon l'article 16 du Règlement de lotissement numéro 432, « comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la Ville, à des fins de

parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, une superficie de terrain égalant dix pour cent (10%) du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement de parcs ou de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel et que le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'une somme d'argent égalant dix pour cent (10%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan, malgré l'application de l'article 214 ou 217 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), multipliée par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de cette Loi, ou encore, exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent. »;

CONSIDÉRANT qu'un plan cadastral parcellaire, réalisé par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, daté du 18 juillet 2019, sous le numéro 18996 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que, selon les données du Service des finances et de la trésorerie de la Ville, la valeur uniformisée totale des terrains est de 183 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une cession totale en argent pour les deux terrains équivaldrait à une somme de 18 300 \$ et une cession totale de terrain équivaldrait à 130,06 m²;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal exige du propriétaire, le paiement d'une somme d'argent égalant dix pour cent (10%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain représentant une somme de 18 300 \$;

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le fonds 55-169-00-001 – Parcs et terrains de jeux (contribution promoteur reportée).

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2019-08-227

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI À LA VILLE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) VOLET 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet d'infrastructures des rues Borden, Mason et Spiller (partie) (numéros de tronçons : 57, 131, 135, 263 et 264) à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le 9 août 2019, la Ville a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner le signataire autorisé à signer ledit protocole d'entente postérieurement au 9 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le maire à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente intervenu entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville d'Otterburn Park relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

RÉSOLUTION 2019-08-228

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui

s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

**RÉSOLUTION
2019-08-229**

**ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS
SOUSSIONNAIRE CONFORME (TP-2019-41-APP)**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour l'achat d'un véhicule électrique;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, la soumission suivante a été reçue :

Nom des soumissionnaires	Modèle et prix soumis (taxes applicables incluses)
Olivier Hyundai St-Basile (9213-7926 Québec inc.)	Hyundai Kona 54 843,09\$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville achète de Olivier Hyundai St-Basile (9213-7926 Québec inc.), un véhicule électrique de marque Hyundai, modèle Kona, pour un montant de 54 843,09 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres (TP-2019-41-APP) et la soumission de cette entreprise;

QUE la Ville dépose des demandes de rabais via les programmes gouvernementaux Roulez-vert et Véhicule zéro émission et autorise le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Samson, TP, à faire lesdites demandes auprès des gouvernements dans le cadre de ces programmes;

QUE cet achat soit financé par une affectation du Fonds de roulement au montant de 50 080 \$ (54 843,09 \$ moins la ristourne de taxes) et qu'il soit remboursé sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION
2019-08-230**

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC –
ANNÉES 2019-2023 (TECQ) – DEMANDE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1157030 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1157030 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**RÉSOLUTION
2019-08-231**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DU
FONDS VERT – MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX
DE PLUIE À LA SOURCE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la construction des infrastructures sur la rue des Sables et une partie de la rue Sharron, la Ville veut présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités du Fonds Vert – mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (ci-après PGDEP) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du programme PGDEP;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts dans ce projet;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Samson, TP, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités du Fonds Vert – mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) et à signer tous les documents à cet effet.

**RÉSOLUTION
2019-08-232**

**ACHAT DE DEUX CONTENEURS – CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA
POINTE-VALAINE ET AUTRES EMPLACEMENTS**

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre notamment l'entreposage temporaire des équipements du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville achète deux conteneurs de l'entreprise Conteneur Experts SD inc. , pour un montant de 30 456,26 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2019-08-233**

**OCTROI D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – INSTALLATION DE DEUX CONTENEURS –
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville octroie un budget supplémentaire de 10 000 \$ pour faire procéder à l'installation de deux conteneurs au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2019-08-234**

**AMÉNAGEMENT DES RUES COMTOIS, DES GROSEILLIERS ET LE PROLONGEMENT DE
LA RUE DES ŒILLETS- OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE
CONFORME (TP-2019-15A-APP)**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour l'aménagement des rues Comtois, des Groseilliers et le prolongement de la rue des Œillets;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Pavages Maska inc	283 204,07 \$
Excavation E.S.M.	348 298,38 \$
Les entreprises Michaudville	387 000,00 \$
Excavation Jonda	474 345,23 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville octroie le contrat d'aménagement des rues Comtois, des Groseilliers et le prolongement de la rue des Œillets, au plus bas soumissionnaire conforme,

soit Pavages Maska inc., pour un montant de 283 204,07 \$, taxes applicables incluses, et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres, les plans et devis et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Projet prolongement de la rue des Oeillets.

**RÉSOLUTION
2019-08-235**

AMÉNAGEMENT DES RUES COMTOIS, DES GROSEILLIERS ET LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES ŒILLETS – PROVISION ET CONTINGENCES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 août 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal réserve, à titre de provision et de contingences, un montant total de 28 320,41 \$, taxes applicables incluses dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Comtois, des Groseilliers et le prolongement de la rue des Œillets;

QUE les fonds nécessaires au paiement de telle dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Projet prolongement de la rue des Œillets.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2019-08-236**

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET DE SON PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à madame Nancy Martel à titre de chargée de projet pour la mise à jour de la politique familiale municipale et de son Plan d'action, tel que plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2017-05-157;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adressée aux membres du conseil municipal en date du 10 juin 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal adopte la mise à jour de la Politique familiale de la Ville d'Otterburn Park ainsi que le Plan d'action.

**RÉSOLUTION
2019-08-237**

REMERCIEMENTS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK – FÊTE DU 50^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT les festivités tenues dans le cadre du 50^e anniversaire de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville adresse ses plus profonds remerciements à l'endroit de tous les bénévoles ayant œuvré auprès d'elle et plus particulièrement, monsieur Jacques Portelance, conseiller municipal, madame Isabelle Vermette, responsable SOPIAR Gestion Sportive et monsieur Michel Samson, TP, directeur du Service des travaux publics, pour leur dévouement et leur implication dans la réussite du spectacle en plein air tenu le 10 août 2019;

QUE la Ville adresse ses plus profonds remerciements à l'endroit de tous les bénévoles ayant œuvré auprès d'elle et plus particulièrement, monsieur Denis Parent, maire, pour leur dévouement et leur implication dans la réussite des fêtes gourmandes tenues les 16 et 17 août 2019.

**RÉSOLUTION
2019-08-238**

APPUI AU PROJET « UNE STRATÉGIE EMPLOIS JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL »

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite confirmer son appui au projet « Une stratégie emplois jeunesse en milieu municipal » que la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) présente dans le cadre du programme « Stratégies jeunesse en milieu municipal »;

CONSIDÉRANT que la Ville se réjouit de voir que la MRC assumera le leadership de la démarche qui soutiendra l'ensemble des villes et municipalités de la région et les défis du recrutement des jeunes et de leur rétention sont nombreux;

CONSIDÉRANT que la Ville croit que cette proposition de démarche afin d'établir un plan d'action stratégique sur cet enjeu est plus que bienvenue et même souhaitable pour maintenir l'offre des services au même niveau que les années passées;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville confirme à la MRC sa contribution en participant à la collecte de données et en diffusant l'information via ses diverses plateformes et espère grandement que le Secrétariat à la jeunesse accordera à la MRC le soutien financier nécessaire à la réalisation de la Stratégie emplois jeunesse en milieu municipal.

ENVIRONNEMENT

**RÉSOLUTION
2019-08-239**

DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que les débordements des ouvrages de surverses contribuent à la détérioration de la qualité de l'eau du Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Régie d'assainissement des Eaux de la Vallée-du-Richelieu puise son eau dans la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'une mauvaise qualité d'eau à la source impose des traitements et des produits chimiques plus puissants afin de répondre aux critères élevés de santé publique;

CONSIDÉRANT que ces hausses de quantité de produits chimiques engendrent des coûts supplémentaires importants pour les municipalités;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de mettre à la disposition des municipalités et des organismes municipaux des ressources financières afin de leur permettre d'assumer plus efficacement leurs responsabilités environnementales et notamment limiter des débordements des ouvrages de surverses.

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

**RÉSOLUTION
2019-08-240**

ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE (DIVISION DU QUÉBEC) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) souhaitent renouveler l'entente relativement aux services offerts, par cette société, aux sinistrés lors de la survenance d'un sinistre sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de services offerts aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature des représentants de la Ville.

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h40 à 21h07 :

Madame Asselin
Madame Chantal Levesque
Monsieur Patrick Leith

Egouts sanitaires
Sport, piscine et camp de jour
Piste multi-fonctionnelle et dépôt de documents

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION
2019-08-241

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h08.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière